

La présentation d'une fille impatiente.

Par **Ino**, le **13/08/2016** à **18:32**

Avant de commencer ma brève présentation, bonjour. Et n'étant ni étudiante, ni lycéenne, je ne sais pas si je peux publier et être sur ce forum. Mais comme dis le célèbre dicton : " Qui ne tente rien n'a rien".

Je rentre en 4e au mois de Septembre mais j'ai déjà des idées assez "solides" si j'ose dire en tête, en ce qui s'agit de mon avenir.

Je suis impatiente, me direz-vous.

Tout ce qui concerne la psychologie et les métiers dérivants m'intéressent, j'ai d'ailleurs lu beaucoup de livres sur ça. Mais le métier dans le droit, plus particulièrement juge pour enfants, m'intéresse beaucoup aussi. Pour moi les deux se rejoignent, juge pour enfant dis établir une confiance avec des personnes, arriver à les comprendre,...

Je suis alors sur ce forum, en espérant pouvoir trouver des réponses à des questions futures, et car tout cela m'intéresse.

(Pas si brève que ça, cette présentation, en fin de compte.)

Bonne soirée à vous.

Par **Visiteur**, le **13/08/2016** à **23:15**

Bonsoir à toi !

Bien entendu, tu es la bienvenue parmi nous, même si tu as encore un peu de temps pour te décider, profite-en d'ailleurs.

Par contre, juge pour enfant est quand même très différent de psychologue... Le juge est là avant tout pour faire respecter le droit et trancher les litiges. Il peut certes comprendre les enfants, mais ça concernera sans doute plus les cas de divorce que les délinquants qui brûlent des voitures pour s'amuser.

En attendant, tu peux flâner tant que tu veux sur ce forum pour découvrir le droit si le coeur t'en dis.

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/08/2016** à **08:13**

Bonjour

Cela fait plaisir de voir une personne qui dès le collège sait ce qu'elle veut faire. Vous faites preuve d'une belle initiative en vous inscrivant ici.

Cela dit, je confirme Ezoah le métier de juge pour enfants est différent de celui de psychologue, même si on reproche parfois aux juges de faire de la psychologie plutôt que du droit.

En tout cas, vous êtes la bienvenue.

Par **Ino**, le **14/08/2016** à **09:06**

Bonjour.

C'est sûr que sur les cas les plus "communs", comme le divorce, on ne peut appliquer la psychologie.

Après en ce qui concerne les délits fait par des mineurs, c'est là que ça peut être intéressant d'avoir quelques bases en psycho. Pas non plus de la psycho pure et dure car c'est avant tout du droit mais quelques bases peuvent, je pense, être bénéfiques dans ce genre de moments.

En tout cas merci beaucoup pour vos réponses !

Ce forum pourra sûrement m'apporter de bonnes choses.

Bonne journée.

Par **Visiteur**, le **14/08/2016** à **12:01**

Tu peux avoir des bases en psycho, rien ne te l'interdira bien sur, mais ne t'attends pas à devenir magistrat avec une licence de psycho et un M1 de droit...

Il n'y a pas de "passerelles" dans tous les domaines.

Par **Ino**, le **14/08/2016** à **12:02**

Pourquoi ne peut-on pas avoir ça? (Je n'y connais pas grand choses dans tout ça encore)

Par **Isidore Beautrelet**, le **14/08/2016** à **12:16**

Bonjour

Je pense qu'Ezoah fait référence au fait que si vous avez une licence de psycho et que vous souhaitez poursuivre en droit, il y a de grande chance que vous devriez reprendre depuis la première année et non passer directement en M1.

De plus, le concours d'entrée à l'ENM, est l'un des concours (si ce n'est le) les plus difficile. Il est préférable de vous inscrire directement en droit et par la suite de choisir un M1 et un M2 qui vous permettront de vous préparer pour le concours.

Par Yn, le 16/08/2016 à 09:54

Premièrement, attention à ne pas confondre le juge pour enfant qui traite *grosso modo* des problématiques de droit pénal (délits et crimes) et le juge aux affaires familiales qui gère les divorces.

[citation]Tout ce qui concerne la psychologie et les métiers dérivants m'intéressent, j'ai d'ailleurs lu beaucoup de livres sur ça. Mais le métier dans le droit, plus particulièrement juge pour enfants, m'intéresse beaucoup aussi. Pour moi les deux se rejoignent, juge pour enfant dis établir une confiance avec des personnes, arriver à les comprendre,...[/citation]
Ce n'est pas la fonction première du juge pour enfant. Certes, l'aspect "humain" est envisagé lors de la sanction, mais ce n'est qu'un des aspects envisagés. Le juge ne fait pas de suivi, d'accompagnement, etc., il sanctionne un comportement au nom de la société. Tout ce qui touche à "l'accompagnement" concerne d'autres professions. Bref, ne confonds pas l'aspect "humain" d'une profession et la fonction qui est d'abord attribuée à ladite profession.

Par ailleurs, et c'est sûrement le plus important, s'intéresser à son avenir est une bonne chose, prendre l'initiative de se renseigner l'est également. Attention, cependant, à ne pas s'enfermer dans un projet que l'on idéalise trop fortement. Autrement dit, tu es jeune, tu conçois les choses d'une certaine manière, je peux t'assurer que cette vision des choses que tu as en 2016 ne sera pas la même d'ici une dizaine d'années quand tu commenceras à réfléchir concrètement à ton avenir. Bref, reste ouverte à d'autres professions, d'autres parcours, tu choisiras d'autant mieux... C'est selon moi la meilleure posture à adopter.

Enfin, si tu veux exercer dans le milieu juridique, il n'y a qu'une seule formation : obtiens ton bac, inscris-toi en première année à la fac et bosse. Les études de droit sont longues, tu auras largement de quoi t'occuper, et tu découvriras tous les débouchés proposés qui sont très nombreux.